



Conseil local de parents d'élèves
de Saint-Genest-Lerpt



REPONSES ELAN LERPTIEN

Lettre ouverte aux candidats aux élections municipales de Saint-Genest-Lerpt

Messieurs,

Vous vous apprêtez demain à diriger les affaires de notre commune.

L'école primaire fait partie des responsabilités importantes dont vous aurez la charge. A Saint-Genest-Lerpt, elle concerne plus de 450 élèves (175 en maternelle ; 283 en élémentaire).

Depuis sa constitution en 2023, le Conseil local FCPE de Saint-Genest-Lerpt alerte et interpelle sa municipalité sur différents points importants relatifs à la prise en charge des enfants à l'école publique Pasteur.

Aussi, nous souhaiterions connaître vos engagements pour la prochaine mandature :

EN PREAMBULE : Notre liste comporte des membres très engagés sur les questions éducation, enfance, jeunesse et école : plusieurs membres et anciens membres d'associations de parents d'élèves, des participants à la commission cantine, une ancienne professeure des écoles de la commune, un éducateur, une assistante sociale, une professionnelle de la petite enfance, ainsi qu'un directeur de fédération d'éducation populaire accompagnant les collectivités dans leurs projets éducatifs.

Forts de ces compétences et de notre intérêt pour cette thématique, notre programme comporte plusieurs points visant à améliorer les actions « Enfance Jeunesse » et propose un projet global de continuité éducative sur la commune. Pour présenter cette vision — qui permet d'aborder ces sujets sous un angle transversal partant des différents temps de la vie de l'enfant et du jeune, tout en favorisant la complémentarité des acteurs pour éviter le travail en « silo » — nous avons consacré une réunion publique à cette thématique le 4 février dernier à la salle Pierrafoxy. Celle-ci a réuni environ 60 participants, dont de nombreux parents et acteurs éducatifs locaux.

Nous y avons présenté notre diagnostic et nos propositions, en nous appuyant sur notre connaissance des mécanismes départementaux : les CTG (Convention Territoriale Globale) de la CAF, les services de l'État (SDJES 42), ou encore l'Inspection de l'Éducation Nationale (IEN). Notre objectif est double : une nette amélioration des services enfance-jeunesse et du soutien aux écoles de la commune, et le développement d'un Projet Éducatif de Territoire (PEDT) plus ambitieux.

Nous n'inventerons pas de nouvelles réponses à l'occasion de ce questionnaire ; nous nous appuyons sur les éléments travaillés par notre collectif et présentés dans notre programme et lors de nos réunions publiques. La constance de nos positions nous semble être la base nécessaire pour construire un projet solide avec les professionnels, les associations, les parents, les enfants et les jeunes, qui doivent trouver toute leur place dans la construction de ce projet municipal.

Nous prôtons donc de sortir d'une approche qui consisterait à simplement répondre aux demandes par nécessité, au coup par coup, pour définir une véritable politique éducative de territoire, avec l'ensemble des acteurs et des publics, afin de développer ensemble une continuité éducative au bénéfice des enfants, des jeunes et des familles.

1) **ATSEM** : dans toutes les communes voisines, les écoles sont dotées d'au moins un ETP (équivalent temps plein) d'ATSEM par classe : St-Just-St-Rambert, St-Galmier, St-Priest-en-Jarez, Bonson, Andrézieux-Bouthéon, l'Etrat... A Saint-Genest-Lerpt nous sommes à 0,5 ETP par classe, soit la moitié de ce qui se pratique ailleurs. Comme nous le dénonçons depuis 4 ans, ceci met grandement en difficulté l'ensemble de la communauté éducative de la maternelle, ainsi que le soin et la sécurité apportés aux enfants.

➤ **Vous engagez-vous à recruter au moins un ETP d'ATSEM supplémentaire dès la rentrée prochaine ? Quelle est votre opinion sur ce point ?**



Oui, nous renforcerons les moyens humains en maternelle dès la rentrée, conformément à nos engagements. Cette priorité est régulièrement revenue lors de nos échanges avec les habitants durant les ateliers, et nous l'avons déjà confirmée lors de nos deux récentes réunions publiques.



1 poste à temps plein ? Ce chiffre sera affiné après un diagnostic financier et humain rigoureux, car il ne paraît pas pertinent de le figer aujourd'hui. Nous agissons en concertation avec les écoles pour garantir un soutien sur-mesure, au plus proche des réalités et des besoins recueillis.

Plus de détails pour aller plus loin :

Notre programme prévoit :

- Des conditions améliorées d'accueil et d'apprentissage pour nos écoles,
- Une révision à la hausse du nombre d'ATSEM et des ressources allouées à la scolarité.

Nous répondons donc oui pour développer du temps supplémentaire d'ATSEM à la rentrée, mais sans nous bloquer en validant un ETP (Équivalent Temps Plein) supplémentaire. C'est un objectif, mais il nous faudra au préalable prendre connaissance du compte administratif 2025 de la commune et analyser le budget 2026. Bien que seuls quatre mois de l'année 2026 soient concernés pour la prochaine année scolaire, cette décision engagera de fait la commune pour 2027. Elle nécessite donc une approche globale à travers le diagnostic financier que nous prévoyons de réaliser dès le mois d'avril.

Toutefois, le renfort humain reste notre objectif. Il passera par :

- Le renfort en ATSEM pour l'école maternelle publique.
- Un renfort équitable des moyens alloués à l'école privée, dans une logique de concertation et de transparence partagée avec son conseil d'administration.
- Un dialogue avec les équipes enseignantes pour répondre aux besoins via d'autres leviers complémentaires (stagiaires, alternants, volontariat d'engagement, etc.).

Nous nous engageons donc à augmenter le nombre d'ATSEM à la rentrée, mais selon une approche concertée et mesurée. Par souci de responsabilité et pour rester fidèles aux positions tenues pendant toute la campagne, nous ne prendrons pas d'engagement ferme sur un nombre précis d'ETP sans cette concertation préalable. Il nous appartient de mieux cerner les besoins pour les inscrire dans une logique de déploiement pluriannuel, tout en finalisant notre diagnostic financier. Notre priorité est de freiner l'endettement de la commune, de sortir de la logique d'investissements surdimensionnés et de redéployer des moyens de fonctionnement au service de l'action communale avec les habitants.

2) **Cantine** : Selon l'enquête 2024 de l'Association des maires de France (AMF), 81% des communes appliquent un tarif compris entre 1 et 5€¹. Pour les Lerptiens, à part pour les 19% qui bénéficient de la tarification sociale à 1€², la grille **commence** à 5€ pour aller jusqu'à 6,90€. Selon la même enquête AMF, 71% des communes subventionnent les repas à plus de 50% de leur coût. A Saint-Genest-Lerpt, la commune finance 37% du coût des repas en 2025.

➤ **Vous engagez-vous à subventionner davantage le coût de la restauration scolaire, afin de faire diminuer les tarifs pour les 80% des familles qui ne bénéficient pas de la tarification sociale ?**



OUI ! Ce point est revenu systématiquement lors de nos ateliers avec les habitants concernés par la restauration scolaire. Fidèles à notre programme, nous reverrons les tarifs de la cantine pour les rendre plus justes et plus accessibles à tous.

Plus de détails pour aller plus loin :

Pour rappel, nos propositions s'appuient sur les thématiques prioritaires ciblées par les habitants associés à nos réflexions depuis plus de deux ans. La question « enfance, jeunesse et éducation » est rapidement apparue comme une priorité majeure, et celle des tarifs de la cantine comme une demande très récurrente des familles.

Aussi, conformément à ces travaux menés avec les habitants concernés, notre programme reprend leur proposition et prévoit une révision à la baisse des tarifs de la cantine et du centre de loisirs.

C'est totalement cohérent avec notre souhait de regagner des marges de manœuvre au niveau du fonctionnement en changeant de stratégie budgétaire. À ce jour, notre commune est l'une de celles qui possède, parmi ses voisines, le plus gros budget d'investissement par habitant, mais l'un des plus faibles en fonctionnement. Ce système, majoritairement tourné vers l'investissement, se finance en mettant sous pression le budget de fonctionnement et en ayant massivement recours à l'emprunt. C'est un choix politique que nous ne partageons pas.

En privilégiant l'investissement qualitatif — par l'adaptation des locaux existants aux besoins des usagers plutôt que par de nouvelles constructions — nous réduirons l'endettement et la charge de remboursement des emprunts. La diminution de la capacité d'autofinancement requise pour des investissements surdimensionnés permettra rapidement de dégager des marges de manœuvre en fonctionnement. L'objectif est de retrouver un niveau de tarification proche de celui des communes voisines, afin qu'il redevienne acceptable pour les familles lerptiennes.

La logique de subventionner davantage le prix de la cantine s'inscrit donc pleinement dans cette stratégie globale.

¹ 47% des communes de 2 000 à 9 999 habitants sont en gestion directe, comme Saint-Genest-Lerpt. Ces chiffres sont corroborés par l'enquête que nous avons menée dans les communes voisines, dont les tarifs étaient tous inférieurs à 5,30€ en 2024, quand à Saint-Genest-Lerpt ils montaient à 6,80€.

² Subventionnée par l'Etat à hauteur de 4€/repas.

- 3) **L'inclusion dans l'école** : les intervenants du RASED (Réseau d'aides spécialisés aux élèves en difficulté) travaillent avec les enseignants et les élèves en difficulté d'apprentissage ou relationnelle. Nous partageons le secteur avec la Ricamarie, qui pour l'instant finance seule les frais de fonctionnement de l'ensemble. Or, ces intervenants sont de plus en plus présents sur l'école Pasteur, pour un quart de leur temps désormais. Leur budget mériterait un partage entre les mairies concernées, chacune devant logiquement assurer les conditions matérielles nécessaires à son fonctionnement (ex : matériel de bilan pour la psychologue scolaire, d'un coût de près de 2 000€). Par ailleurs, de plus en plus d'enfants disposent de notification MDPH et ont des besoins ou des pathologies qui nécessitent des aménagements spécifiques. En Élémentaire, des enseignants font remonter qu'ils ont dû utiliser les bénéfices générés par les ventes de photos de classe pour acheter des paravents pour pouvoir isoler certains enfants et leur permettre de se concentrer ; d'autres indiquent qu'ils financent sur leurs propres deniers certains outils de travail pour leur classe. De manière générale, les enseignants expriment qu'un certain nombre de besoins ne sont pas suffisamment couverts par la municipalité.
- **Vous engagez-vous à cofinancer le RASED à concurrence de ses interventions dans notre école ? Vous engagez-vous à consacrer davantage de moyens qu'aujourd'hui à la prise en charge de l'inclusion scolaire ? Quelles sont vos propositions concrètes ?**



OUI ! Nous parlons ici d'un coût très faible pour la collectivité et d'une opportunité très importante pour les enfants concernés. Alors, aucune hésitation ! Plus globalement, c'est un projet de notre programme que de repenser la manière de concevoir l'accueil des enfants sur tous les temps de leur journée, de manière plus globale, et de mieux prendre en compte les besoins spécifiques de chaque enfant.

Plus de détails pour aller plus loin :

Notre programme prévoit une meilleure prise en compte des besoins spécifiques des enfants accueillis. Nous avons la chance au sein de notre liste d'associer les compétences de plusieurs personnes impliquées dans les champs de l'éducation spécialisée, du handicap et de l'éducation de droit commun. Ces parcours nous ont permis d'intégrer les dynamiques départementales actives sur ces questions et de prendre en compte les stratégies des acteurs mobilisés : pôle ressource Handicap CLEH 42 pour les temps de loisirs, RASED, Communauté 360, Inspection de l'Éducation Nationale...

Nous pensons que ces questions doivent être abordées de manière transversale pour prendre en compte l'ensemble des temps de l'enfant et du jeune, et proposer une approche complémentaire avec la famille et l'ensemble des acteurs éducatifs intervenant auprès de l'enfant.

Pour rappel, le Réseau d'Aides Spécialisées aux Élèves en Difficulté (RASED) a pour missions de prévenir la difficulté scolaire, de favoriser la réussite de chaque élève et de mettre en place des aides individualisées. Il se compose de psychologues et d'enseignants spécialisés et travaille en relation avec l'enfant, les équipes enseignantes, les parents et des intervenants extérieurs. Le coût salarial des deux enseignantes spécialisées et de la psychologue qui composent le réseau est pris en charge par l'Éducation Nationale, toutefois le coût des tests psychologiques est en plus. À ce jour, si un quart de temps se déploie sur la commune, c'est qu'un véritable besoin a été identifié (besoin corroboré par notre diagnostic et repéré dans d'autres instances) ; ce besoin est-il par ailleurs pris en compte en dehors de l'école sur les autres temps d'accueil ?

Côté RASED, nous parlons ici d'un besoin en tests psychologiques de 2 000 € par an, soit une potentielle participation de 500 € pour la commune, en plus de quelques frais pédagogiques de base. Il nous paraît invraisemblable de ne pas financer un tel service, surtout pour une somme aussi modique.

Un espace dédié peut être un plus pour ces intervenants et pour les enfants. Là aussi, il convient de faire le lien avec tous les acteurs et tous les temps de l'enfant. Un enfant qui a des besoins spécifiques à l'école doit également être pris en compte dans ses spécificités lors de tous les temps d'accueil. Et c'est en fait le cas pour

TOUS les enfants accueillis. Se poser la question d'accueillir au mieux un enfant avec des besoins spécifiques, c'est au final améliorer l'accueil de tous les enfants sur la commune.

Il convient donc de penser les passerelles et la transversalité. La question du lieu renvoie à la notion de locaux partagés. Un espace qui pourrait être pensé dans le cadre du PEDT, via des financements CAF par exemple, pourrait à terme servir à plusieurs acteurs, dans différents temps, dans une logique de continuité éducative.

Alors pour conclure, bien sûr qu'il faut accueillir au mieux le RASED et permettre à ses professionnels d'exercer au mieux leur mission pour nos enfants, mais il est encore plus intéressant de le penser dans le cadre plus global de l'accueil de toutes les spécificités de nos enfants dans les accueils municipaux, avant, pendant et après l'école, en période scolaire ou extrascolaire. Il est souhaitable de dépasser l'approche en « silo » (temps scolaires, temps périscolaires, pratiques sportives, vacances...) pour avoir une approche plus globale de la qualité d'accueil.

Il conviendra donc de :

- Repenser le lien avec les AESH et les continuités possibles, notamment avec les temps de cantine et de périscolaire ;
- Repenser l'aménagement de certaines salles pour permettre des lieux plus adaptés aux spécificités des enfants accueillis, dans une logique d'utilisation partagée ;
- Repenser l'accueil de manière globale dans le cadre du PEDT pour faire évoluer le projet éducatif de la commune sur ces questions ;
- Accompagner le centre de loisirs sur un travail de redéfinition de son projet pédagogique pour faire le lien avec les enjeux d'accueil de l'enfant de manière globale et assurer une qualité d'accueil tout au long de la journée ;
- Former les agents, les équipes municipales, et celles du centre de loisirs sur ces thématiques ;
- Assurer et financer un accueil de qualité pour les intervenants du RASED, à hauteur des besoins repérés.

4) **La sécurité dans l'école** : de nombreux points relatifs à la sécurité sont remontés chaque année par les directrices des deux écoles :

- ✓ cornes de brume inaudibles pour sonner l'alarme en cas de « risque majeur » et « alerte intrusion » ;
- ✓ plusieurs téléphones censés permettre aux enseignants de se joindre sont manquants ou dysfonctionnels, les enseignants devant alors utiliser leur téléphone personnel en cas d'alerte ;
- ✓ il manque toujours des dispositifs anti-pince-doigts alors que nous les avons réclamés en 2023 – un élève s'est récemment coincé les doigts et a dû aller aux Urgences ;
- ✓ des portes neuves inadaptées, car trop lourdes pour être ouvertes par les enfants ;
- ✓ un accès PMR inutilisable en autonomie car une fois arrivé en haut, pas de poignée de porte pour entrer dans le bâtiment ! ;
- ✓ les visiophones des directrices ont fonctionné quelques jours à la rentrée de septembre mais sont hors-service depuis, obligeant ces dernières à faire le portier et les personnes extérieures à attendre sans pouvoir joindre le personnel enseignant, ce qui génère de l'agacement voire des problématiques de sécurité : récemment un élève de CM1 arrivé en retard n'a pas pu pénétrer dans l'école et est resté deux heures à errer dans Saint-Genest-Lerpt sans surveillance...

➤ **Quels sont vos engagements à ce sujet ?**



Qu'une telle question soit posée en dit long sur la situation et sur le suivi des demandes... La question des signaux « risques majeurs » et « alerte intrusion » est un sujet récurrent qu'il est, après plusieurs années, étonnant de retrouver encore à l'ordre du jour des demandes non solutionnées... Aussi, il ne nous paraît pas utile de répondre point par point, mais plutôt nécessaire de rappeler qu'on ne transige pas avec les questions de sécurité et qu'il convient de répondre à l'ensemble des points identifiés par les équipes enseignantes rapidement et sérieusement.

Plus de détails pour aller plus loin :

La question de l'adaptation des bâtiments aux usages et aux besoins des usagers rejoint ce que nous avons exposé plus haut : nous proposons de rompre ce cycle de surinvestissement par les constructions nouvelles, visibles de l'espace public, pour consacrer les efforts d'investissement à des adaptations qualitatives, moins visibles, moins valorisantes de l'extérieur, mais néanmoins indispensables au bon accueil des publics.

La place des agents municipaux est à revoir pour les placer en situation de suivi en leur fournissant les moyens et la confiance nécessaires pour assumer ces missions. Notre souhait de redéployer des moyens en termes de fonctionnement vise à redonner aux agents municipaux de vraies marges de manœuvre. Il sera nécessaire de reclarifier le suivi des demandes pour assurer un travail en concertation pour prioriser les aménagements, achats et petits travaux nécessaires.

Dans ce contexte de concertation, de dialogue et d'écoute, si la volonté affichée est de répondre au mieux aux urgences liées aux questions de sécurité, il nous semble que nous parviendrons rapidement à solutionner bon nombre de problèmes restés en suspens, sans enjeux financiers insurmontables pour la commune.

- 5) **La sécurité aux abords de l'école :** nous avons bien noté la distribution récente de bracelets fluorescents à tous les enfants, mais il serait intéressant d'aller plus loin pour répondre à la problématique de sûreté aux abords de la route. Il n'y a plus personne pour aider les enfants à traverser sur les passages piétons ; les parents sont inquiets pour la sécurité des enfants au vu du nombre de véhicules qui circulent le matin.

➤ **Quelles sont vos propositions pour la sécurité des piétons aux abords de l'école ?**



Nous ne prendrons pas d'autre engagement à ce jour que celui de travailler ce sujet avec les parents d'élèves et les agents de la commune, pour imaginer ensemble les meilleures solutions : celles qui sont à la fois nécessaires en termes de sécurité et soutenables en termes de gestion des effectifs et des finances.

Plus de détails pour aller plus loin :

Dans notre diagnostic de début de mandat, nous avons prévu de lister les pistes de dispositifs et d'aides financières qui pourraient permettre de répondre à ce besoin de présence adulte sur les passages piétons, et plus largement de projets pour sécuriser la zone et informer sur les enjeux aux abords des écoles.

Comme pour la question des ATSEM, nous pensons qu'il est possible d'élargir le champ de réflexion pour répondre à ce besoin humain. Il convient de le penser de manière plus globale et de l'intégrer à un projet plus transversal pour le rendre soutenable et réaliste.

6) **Le matériel scolaire et l'entretien des classes** : d'année en année, les points d'ordre du jour des conseils d'école sur le matériel et l'entretien des classes se suivent et ressemblent à de longues litanies de demandes restées sans réponse. Les conseils d'école se terminent généralement dans une certaine tension vis-à-vis de la Mairie, dont la représentante se retrouve prise à partie, disant qu'elle va « faire remonter » et pourtant les réponses ne redescendent que sporadiquement. Les parents sont las d'assister chaque année à ce qui finit par être perçu comme un réel manque de considération. Jadis, M. le Maire assistait à au moins un conseil de chaque école chaque année ; ce n'est plus le cas depuis au moins 2 ans.

- **Vous engagez-vous à assurer un suivi digne de ce nom des demandes qui émanent des Conseils d'école, et à y apporter des réponses formelles à chaque fois ? Quelles sont vos propositions pour améliorer le temps et la qualité des réponses de la commune aux besoins exprimés par l'école ?**



OUI ! Nous avons beaucoup échangé avec les acteurs éducatifs et entendu ce besoin de dialogue et d'écoute pour créer un climat de confiance et de transparence propice aux bonnes coopérations. Ce sera un objectif prioritaire de travailler avec les services de la mairie pour réorganiser le suivi afin de permettre à la fois une réactivité pour les demandes urgentes, mais aussi une bonne coordination des projets au long cours.

Plus de détails pour aller plus loin :

Nous en avons parlé plus haut : la place et les marges de manœuvre laissées aux agents municipaux sont un point crucial pour assurer un bon suivi. Il est urgent de rappeler ce qui incombe à chacun : les élus portent des choix à partir des réalités captées via les habitants et les acteurs concernés, tandis que les agents agissent. Il ne faut pas attendre d'un élu qu'il assure le suivi quotidien des demandes ou qu'il valide par sa signature le moindre choix ou la moindre commande de crayons de couleur...

Dans de nombreuses communes, l'organisation permet au chargé de coopération ou de coordination de prendre en charge réellement le suivi des demandes et d'assurer le lien entre les équipes, les parents, les élus et les partenaires. Cela permet de fluidifier la circulation des informations, de favoriser la transparence dans les dossiers, d'assurer la concertation et la coordination, et de permettre un circuit de décision facilité.

Nous souhaitons valoriser le rôle des agents et leur redonner la capacité d'agir au sein de la commune, conformément aux enjeux de leurs missions, pour permettre un service efficace et de qualité. Il n'y a aucune recette miracle à ce niveau : il s'agit simplement de la mise en place d'un système sain, vertueux, de confiance et de dialogue, tant pour les agents que pour les partenaires.

Notre démarche participative, avec les habitants comme avec les partenaires, concerne également les services, notamment par le management participatif que nous avons présenté. Nous le mettrons en place pour renforcer la qualité de vie au travail et, in fine, le sens que l'on donne à la mission d'agent du service public auprès des habitants et des partenaires.

- 7) De même, **le PEDT** (Projet éducatif de territoire) permettait, jusqu'à l'an dernier, à tous les acteurs de l'enfance de se rencontrer trois fois par an. Les PEDT ont disparu depuis un an, sans aucune explication.
- **Vous engagez-vous à remettre en place très rapidement le PEDT, instance indispensable à la concertation et à la coordination entre tous les acteurs de l'enfance, y compris les représentants de parents d'élèves ?**



OUI ! Nos propositions renvoient à une vision plus concertée et à une approche globale des problématiques liées à l'enfance et à la jeunesse, plaçant le PEDT au cœur des dialogues, comme instance incontournable de concertation et de co-construction.

Nous avons la chance d'avoir en notre sein des acteurs qui accompagnent des collectivités dans la définition et la mise en œuvre de leur PEDT. C'est donc par conviction autant que par nécessité pratique que nous redéployerons un PEDT digne de ce nom, en associant l'ensemble des acteurs concernés par l'Enfance et la Jeunesse sur la commune, représentants des parents compris évidemment.

8) Le « **savoir nager** » doit être obligatoirement financé par la commune à hauteur de 10 séances par an pour les CP, CE1 et CM1. Jusqu'ici, c'est ce minimum qui a été pris en charge. Quant au « **savoir rouler à vélo** », les décrets n'ayant pas été publiés, son financement n'est pas obligatoire pour la municipalité. De ce fait, le Maire sortant refusait de financer ce programme, qui a pourtant de multiples intérêts : permettre aux enfants de devenir plus autonomes à vélo, de pratiquer une activité physique régulière et de se déplacer de manière écologique et économique³. En outre, cela favoriserait le développement des mobilités douces et, plus largement, la contribution à la lutte contre le changement climatique.

- **Vous engagez-vous à financer le « savoir rouler à vélo » dans le courant de votre mandature ? Le cas échéant, à financer davantage le « savoir nager », qui peut permettre d'éviter bien des drames ?**



Sur ces points, nous restons, conformément à nos positions depuis le début de la campagne, prudents, dans l'attente du diagnostic financier qui sera effectué d'ici l'été 2026 si nous sommes élus. Il n'est pas possible de se projeter sur ce niveau de détail dans les choix à venir, et ce serait assez irresponsable de valider un catalogue de mesures précises sans chiffrage et sans approche globale et concertée de ces sujets.

Plus de détails pour aller plus loin :

De manière générale, nous rappelons que pour le « savoir nager » comme pour le reste, il convient de retravailler l'ambition éducative de la commune et de la situer dans l'approche globale souhaitée. Le minimum légal n'est pas toujours la seule réponse à apporter, tout dépend de l'ambition retenue. Mais nous souhaitons construire cette ambition de manière partagée et concertée avec l'ensemble des parties prenantes de la politique éducative municipale. Ce n'est donc pas à l'occasion d'un questionnaire, à une semaine d'une élection, qu'il convient de faire des promesses creuses, mais au contraire de réaffirmer avec constance notre projet de co-construction avec les personnes concernées.

Concernant le « savoir rouler », de la même manière, il nous paraît plus pertinent de l'aborder de manière croisée via nos axes « urbanisme » et « éducation ». Ceux-ci prévoient à la fois une réflexion sur les mobilités nouvelles pour améliorer les déplacements du quotidien et l'accompagnement de projets d'éducation à l'environnement. Sortir des approches en silo, c'est favoriser de nouveaux projets complémentaires dont le « savoir rouler » peut être une manière d'impliquer l'école et les élèves.

Mais aucun de ces projets ne pourra se faire à notre niveau sans un diagnostic initial solide (financier et de territoire) et la participation active des enseignants, des parents d'élèves et des partenaires dans leur définition et leur mise en œuvre.

³ Source : <https://eduscol.education.fr/3230/le-savoir-rouler-velo>

9) **Le périscolaire et le centre de loisirs** se voient régulièrement reprocher leurs tarifs élevés ainsi qu'un manque d'ambition pédagogique.

➤ **Quelles sont vos propositions / à quoi vous engagez-vous à ce sujet ?**



OUI ! Baisser le prix du centre de loisirs et revoir son projet d'accueil est une des priorités de l'axe Enfance-Jeunesse de notre programme, pour favoriser l'accès au plus grand nombre d'enfants et permettre un projet de qualité dans l'accueil proposé.



Le centre de loisirs est aujourd'hui en DSP — Délégation de Service Public — avec une association extérieure, et ce pour encore deux ans, ce qui ne permet pas une souplesse dans les choix et les changements à apporter à court terme. Les changements souhaités serviront de base aux discussions avec le prestataire et les équipes pour envisager les perspectives d'évolution à moyen terme.

Plus de détails pour aller plus loin :

Comme pour la cantine, la question du prix du centre de loisirs est un élément régulièrement revenu dans nos échanges avec les habitants lors des ateliers participatifs pour construire notre programme. Aussi, nous l'avons intégré comme une proposition à suivre. La question du centre de loisirs renvoie autant à la contractualisation par Délégation de Service Public (DSP) avec un tiers qu'à l'ambition éducative de la commune.

D'une part, il conviendra, comme déjà décrit, de mieux faire fonctionner les instances de concertation et de co-construction de la politique éducative locale pour redéfinir le projet éducatif de la commune, ses ambitions et ses objectifs. D'autre part, forts de ces éléments, il s'agira de demander au prestataire en quoi les propositions pédagogiques proposées répondent à ces enjeux.

L'objet éducatif d'un accueil de loisirs, périscolaire et extrascolaire, n'est pas qu'une stricte réponse occupationnelle à une demande de mode de garde des familles ; c'est un lieu d'apprentissage de la vie en collectivité, de la citoyenneté et du vivre-ensemble, indispensable à côté de l'école et de la famille, et en complémentarité avec elles. Aussi, il convient d'en définir clairement les enjeux et les objectifs, puis de lever les freins d'accès pour que les enfants de la commune puissent en bénéficier.

Si la commune redéfinit ce projet et développe tout l'intérêt pour les enfants de la commune de se retrouver dans ce centre — qui permet que les enfants se rencontrent et jouent ensemble au-delà de l'école fréquentée, des quartiers d'origine ou des collèges choisis — alors il faut veiller à ce que tous puissent s'y retrouver régulièrement, sans freins financiers notamment.

Il n'est pas tolérable pour nous, dans notre logique de développer le « faire ensemble » et de favoriser la rencontre des jeunes pour les garder au sein de la dynamique communale, de voir que beaucoup de familles aujourd'hui (et de nombreux jeunes animateurs et animatrices BAFA de la commune) préfèrent fréquenter les centres de loisirs de Saint-Étienne, Saint-Just-Saint-Rambert, Villars, La Fouillouse ou Roche-la-Molière. Travailler à ce que nos jeunes, en grandissant, restent attachés à la commune et cultivent leurs liens est une priorité.

Oui, nous souhaitons revoir l'ambition de la commune pour ses accueils de loisirs et les conditions tarifaires d'accès. Mais au-delà du prix, il s'agit d'une perspective de cohésion, de tissu social à développer et d'avenir du lien entre jeunes et habitants, pour favoriser le bien-vivre ensemble à Saint-Genest-Lerpt et lutter contre le phénomène de ville-dortoir dès le plus jeune âge.

**ÉLAN
LERPTIEN**